

ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE DU TARTAIX

806 Chemin du Tartaix
38 330 MONTBONNOT

CONSEIL D'ÉCOLE ECRIT mardi 18 octobre 2022

Ont participé à la rédaction et à l'évolution de ce document

- M. BENE, Directeur de l'école
- Les enseignantes de l'école : Mmes BOUCHET-LANNAT, DELAGE, OUDART, GUYOT, MAZZILLI, GRIVAUD, FOUREL
- M. BONNET Dominique, Maire de Montbonnot
- Madame LE BARRILLEC, adjointe aux affaires scolaires
- M. BOSSEZ, responsable du service scolaire
- Les parents délégués titulaires : Mmes CORJON, HARTMANN
- Les parents délégués suppléants : Mme DELORME

Absents excusés :

- Mme MOREL, Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription de Grenoble 5.
- Les membres du RASED,
- Les parents délégués titulaires : Mmes BRAGONI, BURLET, TROUSSIER, DAMIEUX
- Les parents délégués suppléants : Mmes RAMON, CARRA

L'ordre du jour est abordé comme suit :

- **En noir** : les propos des enseignants (**en rouge** les modifications des enseignants)
- **En vert** : les propos des parents délégués
- **En bleu** : les propos de la mairie

1. Résultats des élections

Ordre du jour	Compte rendu
Nombre d'inscrits : 251 Nombre de votants : 176 Nombre de suffrages exprimés : 168 Liste des parents : 6 sièges de titulaires.	Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux parents élus, soucieux du fonctionnement de notre école. Nous les remercions. A noter que cette année aucun parents ne s'est présenté dans la classe de CP.

2. Fonctions et limites du conseil d'école, même écrit

Le bon déroulement de la scolarité des élèves et la réussite éducative demeurent la priorité de chacun des membres du conseil d'école.

Seules les informations préalablement définies et retenues par le directeur de l'école peuvent être traitées. Chaque point traité est au préalable préparé puis ensuite présenté. Le directeur préside le conseil.

Questionnaire

Enfin afin de préparer au mieux et plus efficacement le 2° conseil d'école, l'équipe des parents délégués souhaiterait mettre en place un questionnaire qui serait adressé aux parents avant le conseil d'école. Nous rappelons que ce type de démarche a pour but d'être plus efficace dans le recueil des remarques provenant des parents, afin d'améliorer collectivement la vie à l'école, pour nos enfants et l'ensemble du personnel.

Le conseil d'école n'est pas un lieu de débat d'idées ou d'opinions personnelles, mais un lieu de traitement d'informations propres au déroulement de la scolarité des élèves. Il vise à l'efficacité et à l'opérationnalité grâce aux décisions et engagements qu'il prend.

Monsieur BENE demande aux parents délégués d'équilibrer leurs questions et leurs analyses dans leur prochain compte rendu de réunion. Il est important de préciser le rôle des parents délégués :

- Véhiculer une image positive de l'école,
- croire à l'école et au système qui est en place.

De nombreux indicateurs montrent que l'école du Tartaix se porte bien. Il y aura toujours des points à parfaire et ces points sont l'engagement de chacun des membres du conseil.

Il est également important de dissocier la pédagogie dans les classes et l'école, le conseil n'a pas pour objet d'aborder les choix pédagogiques des enseignants dans les classes.

La forme d'un questionnaire éventuel sera préalablement étudiée avec le directeur de l'école.

3. présentation de l'école et de l'année scolaire

- Effectifs des 6 classes :

CP : 23
CE1 : 25
CE2 : 25
CM1 : 26
CM1-CM2 : 23 (14 CM1 et 9 CM2)
CM2 : 25

L'équipe enseignante :

Nous accueillons cette année Mme Françoise FOUREL, le mardi, dans la classe de CE2.

- l'équipe du RASED composée d'un enseignant spécialisée à mi-temps, d'une psychologue scolaire. La mairie verse un euro cinquante par élève pour le bon fonctionnement du RASED.

- Il y a 1 enseignante remplaçante rattachée à notre école, Madame Christine

<p>Total : 147 élèves, soit une stabilité des effectifs par rapport à la rentrée dernière.</p> <p><u>Lundi, mardi, jeudi, vendredi :</u> Accueil : 8h20-8h30 Classe : 8h30-11h30 Pause méridienne Accueil : 13h20-13h30 Classe : 13h30-16h30</p>	<p>GRIVAUD.</p> <p><u>Présentation des APC :</u> APC : réparties dans la semaine sur ce créneau horaire 11h30-12h00 Durée des APC : 30 minutes. Maximum 2 fois par semaine.</p> <p>Les parents délégués les initiatives positives comme la mise en place d'éducartable pour les deux établissements (Chavannes et Tartaix) et la coordination des horaires d'école entre les deux établissements.</p>
--	--

4. La charte informatique

<p>La charte informatique est exposée aux membres du conseil d'école.</p>	<p>Les documents à destination des élèves et des familles sont affichés à l'entrée de l'école. Les enjeux d'usage, les dangers et les responsabilités y sont présentés. La charte informatique est expliquée au conseil</p>
---	---

5. adoption du règlement intérieur et de la charte de la laïcité

<p>Le règlement intérieur est basé sur un règlement départemental rédigé par la DSDEN complété par un règlement propre à l'école du Tartaix soumis au vote du conseil d'école pour adoption. Il est ensuite diffusé par mail aux familles puis affiché dans l'entrée de l'école.</p>	<p>Une infraction grave à ce règlement peut entraîner la convocation de parents d'élèves par le Directeur de l'école, l'Inspecteur départemental ou l'Inspecteur d'Académie. Le règlement intérieur de l'école est adopté.</p> <p><u>La charte de la laïcité :</u> La charte de la laïcité est présentée en 15 points, elle est affichée dans le hall de l'école et doit impérativement être appliquée pour le respect de chacun. La mairie a fait installer devant chaque école un panneau « liberté, fraternité, égalité ».</p>
---	--

6. les exercices de sécurité à l'école

19/10/2021

	<p>Dans l'école il y aura :</p> <p>2 exercices PPMS (séisme, risques industriels, intrusion...)</p> <p>2 exercices sur le risque incendie dans les locaux</p> <p>Trois exercices seront parallèlement menés sur les temps périscolaires.</p>
--	--

7. Le projet d'école

Le projet d'école est à renouveler selon 4 domaines :	Le calendrier précis reste à définir par notre inspection pour sa rédaction.
---	--

les apprentissages et le suivi des élèves	l'enseignement le bien-être de l'élève le climat scolaire	les acteurs et le fonctionnement de l'école	l'école dans son environnement institutionnel et partenarial
<ul style="list-style-type: none"> - Résultats des élèves, acquis scolaires et équité - Organisation scolaire et pédagogique - Personnalisation du suivi des élèves - pratiques dans un contexte dégradé ou de crise 	<ul style="list-style-type: none"> - Climat scolaire et bien-être à l'école - Continuité, complémentarité des apprentissages et règles de vie - temps et espaces scolaires - inclusion scolaire et équité - gestion de crise 	<ul style="list-style-type: none"> - Axe de développement et projet d'école - fonctionnement général de l'école ; - Gestion des ressources humaines (GRH) et développement professionnel des personnels ; - pratiques dans un contexte dégradé ou de crise ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Relations avec les autorités de rattachement et leurs services, ainsi qu'avec les services déconcentrés de l'État. - Collaborations avec les autres écoles (écoles, collèges, réseau d'éducation prioritaire). - Alliance éducative avec les parents et co-éducation. - Collaborations avec les partenaires culturels, scientifiques, sportifs, internationaux et du développement durable

8. Le RASED et le POLE RESSOURCE

<p>Les priorités d'action</p> <p>En fonction des choix de répartition, toutes les écoles ne pourront pas bénéficier des aides et des accompagnements des maîtres spécialisés. Ainsi, la période 1 permettra d'affiner les besoins et de décider s'il y a lieu, des écoles prioritaires pour chaque secteur.</p>	<p>Le rôle du pôle ressource</p> <p>Le pôle ressource regroupe tous les personnels que l'inspecteur de l'éducation nationale peut solliciter et fédérer pour répondre aux demandes émanant d'un enseignant ou d'une école (conseillers pédagogiques, maîtres formateurs, animateurs TICE, enseignants référents pour la scolarisation des élèves handicapés, psychologues scolaires, enseignants spécialisés). Les personnels sociaux et de santé de l'éducation nationale peuvent être associés autant que de besoin.</p>
--	---

Néanmoins, indépendamment des secteurs, je vous précise les niveaux de prise en charge par périodes sur la circonscription de Grenoble 5. **Ils permettent de cibler les niveaux de classe prioritaires pour les prises en charge enseignant E et G :**

- CE1, CE2 : périodes 1 et 2,
- CP, CE1, : périodes 3, 4 et 5

L'inspecteur de l'éducation nationale, pilote du pôle ressource, définit, après réflexion conjointe avec les membres du pôle, les axes stratégiques de mise en œuvre des aides aux élèves et aux enseignants de la circonscription dont il a la charge.

Le réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) est l'une des composantes de ce pôle ressource. Placé sous l'autorité et la responsabilité de l'IEN, le RASED est constitué de l'ensemble des enseignants chargés des aides spécialisées et des psychologues scolaires qui exercent dans la circonscription. **Après concertation de ses membres, l'IEN arrête l'organisation générale des actions de prévention et des aides spécialisées dans la circonscription ainsi que les priorités d'action du RASED.**

Les missions des enseignants spécialisés et des psychologues scolaires au sein du RASED

► **Le maître E** : L'enseignant spécialisé chargé de l'aide spécialisée à dominante pédagogique apporte une aide aux élèves qui ont des difficultés avérées à comprendre et à apprendre dans le cadre des activités scolaires. Il s'agit, pour l'enseignant spécialisé, de prévenir et de repérer, grâce à une analyse partagée avec l'enseignant de la classe ou l'équipe pédagogique du cycle, les difficultés d'apprentissage de ces élèves et d'apporter une remédiation pédagogique dans le cadre d'un projet d'aide spécialisée. Dans le cadre de ces projets, l'enseignant spécialisé accompagne les élèves en grande difficulté vers la prise de conscience et la maîtrise des attitudes et des méthodes de travail qui conduisent à la réussite et à la progression dans les savoirs et les compétences, en visant toujours un transfert de cette dynamique d'apprentissage vers la classe.

□ **La psychologue scolaire** : Le psychologue scolaire aide à l'analyse de la situation particulière d'un enfant en liaison étroite avec la famille et les enseignants. Il réalise des observations, des bilans et des suivis psychologiques, analyse et interprète les données recueillies. Il mène des entretiens avec l'enfant, les enseignants et avec les parents pour mieux comprendre la situation d'un élève, comprendre ce qui fait obstacle à l'appropriation des apprentissages et rechercher conjointement l'ajustement des conduites pédagogiques et éducatives. Lorsque cela paraît souhaitable, le psychologue scolaire peut conseiller à la famille la consultation d'un service ou d'un spécialiste extérieur à l'école et contribuer, avec l'accord de celle-ci, à la recherche d'une réponse adaptée.

9. Les transports ski de fond

Cette année, il y a des travaux sur la route du Sappey, elle est fermée en journée.

Cela nous impacte beaucoup pour nos déplacements au Col de Porte (ski de fond en janvier / février).

Réponse de l'Inspection : interdit par Rochasson, pas question d'une dérogation.

Réponse du SYNDICAT MIXTE DES MOBILITÉS DE L'AIRE GRENOBLOISE
« Il n'y a donc pas de dérogation possible en semaine, la largeur est insuffisante

<p>Cela devrait impacter les centres aérés et d'autres écoles. Apparemment nous pourrions demander à la Métro une dérogation exceptionnelle pour passer par « Rochasson » avec le car (C'est normalement interdit aux cars). Sinon, nous devons passer par Saint-Martin- le Vinoux, ce qui représente un détour trop important.</p> <p>Une demande de renseignements a été adressée au transporteur, à l'Inspection G5, à la mairie.</p>	<p>pour le passage de car. Si vous disposez de véhicules de 32 places (= gabarit équivalent VL) ils peuvent passer indifféremment par la route de Chartreuse en période d'alternat ou le chemin de Rochasson ou Charles Pajon ou St Bruno (ces trois chemins ne sont accessible qu'à des véhicules de gabarit réduit) »</p> <p>Cela va-t-il impacter le coût du transport ? Cela va impacter la durée du transport et la pénibilité pour les élèves sensibles au transport.</p>
--	--

10. Etat des demandes adressées à la mairie

<p>Octobre 2021 : Meubles au budget 2022 Septembre 2022 la commande n'est toujours pas passée.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Pourquoi un délai aussi long ? ➤ Pouvons-nous faire une précommande validée ensuite par les services de la mairie pour alléger la surcharge de travail des services techniques ? ➤ Que faire pour les meubles ikéa prévus initialement en CP ? 	<p>Réponses :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les investissements prévus au BP 2022 ne sont pas encore finalisés. Suite à des problèmes de fonctionnement internes de la mairie. Ils seront finalisés avant la fin de l'année 2022. ➤ S'agissant d'investissement, Florian BOSSEZ doit faire cette proposition de fonctionnement aux ST et SF ➤ Les achats de meubles ou de mobilier scolaires doivent se prévoir exclusivement chez un fournisseur agréé par la commune (trouver une équivalence) / Hugues GRUBIT a été relancé en septembre 2022
<p>18 mars 2022 : installation wifi classe Madame GUYOT et salle des maitres Réponse du SI le 5 mai 2022 : installation peu coûteuse et rapide selon monsieur Dombre.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Qu'en est-il de cette installation ? 	<p>Le 6 mai 2022, la société Neptune s'est engagé à envoyer un devis pour les bornes wifi. La société a été relancé le 11/10/2022, devis validé le jour même Date d'intervention programmée le vendredi 4/10 à 10h00</p>
<p>Mai 2022 : ordinateurs proposés par la mairie Dans le cadre de la mutualisation des moyens informatiques de la collectivité, le service informatique nous a proposé des PC fixes (unité centrale + écran), sous Windows 10.</p> <p>CM2 : Mme DELAGE : deux ordinateurs à installer dans son cagibi connectés à INTERNET.(prévoir branchement électrique) CE2-CM1 : Mme OUDART : deux ou trois ordinateurs dans sa classe (fond du couloir à gauche).</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Qu'en est-il de cette attribution d'ordinateurs ? 	<p>5 ordinateurs sont disponibles. Ils seront mis à jour par Synesis et la société prendra contact avec Mme Oudart et Delage Demande transmise à la société le 13/10/2022</p>

<p>Juin 2022 : déplacement des tables de ping-pong ➤ Une date a-t-elle été établie pour ce déplacement ?</p>	<p>L'intervention sera programmé début 2023, le devis initial de plus de 10 000€ ne nous permet pas de le faire sur le budget 2022</p>
<p>Juillet 2022 : demandes de Mesdames DELAGE et MAZZILLI pour le futur aménagement des classes Pas de retour de Monsieur PENET. ➤ Possibilité d'avoir un retour et visibilité sur les travaux prévus sur la partie scolaire ?</p>	<p>Le RDV n'a pas pu être programmé avant les vacances d'été. Le projet final de l'extension devrait être validé d'ici 2/3 semaines. Sans cette validation nous ne sommes pas en mesure de prévoir le planning de réfections des classes. Les ST prendront contact avec les enseignants de l'école entre les vacances de Toussaint et Noël pour faire le point sur les demandes et sur les différentes échéances</p>
<p>22 juin 2022 : réparation porte placard CM1-CM2 Il manquait un élément de serrure qui a disparu. ➤ Où en est cette demande ?</p>	<p>Pièce en commande, société relancé par HG le 11/10 Difficultés pour obtenir la pièce.</p>
<p>Septembre 2022 : fête du miel Fort investissement de l'école. Pas de retour sur une demande formulée par les enseignantes du cycle 3.</p>	<p>La fête du miel est gérée par la commission environnement, il faudra peut-être convenir d'un seul point d'entrée afin de relayer les demandes et assurer un meilleur suivi.</p>

11. Questions pour le conseil d'école

<p>➤ Quel contrat pour la maintenance et la mise à jour des tablettes ?</p>	<p>C'est la société Synesis, avec une demande de prestation supplémentaire Elle sera transmise au SI qui validera ou non la demande.</p>
<p>➤ Quel contrat pour la maintenance des ordinateurs de classe ?</p>	<p>C'est la société Synesis, il faut demander une prestation en fonction des besoins. Elle sera transmise au SI qui validera ou non la demande.</p>
<p>➤ Quel contrat pour la maintenance des VPI ?</p>	<p>Synesis demander une prestation en fonction des besoins Pour l'école du Tartaix le contrat de maintenance est d'environ 4000€ /an</p>
<p>➤ Existe-t-il un suivi des cartons de recyclage (stylos, piles) ?</p>	<p>Recyclage en interne par le vagemestre La commune est sur liste d'attente avec le société TERRACYCLE</p>

<p>➤ L'imprimante de la classe CM1-CM2 ne semble pas connectée au réseau (Cela ne semble pas relevé des compétences d'Organigam qui a contrôlé l'installation.). Il est impossible de numériser puis transférer. Qui est compétent pour résoudre ce problème ?</p>	<p>Il faut faire une demande d'intervention auprès de Synesis</p>
--	---

12. besoins signalés à la Mairie pour le budget 2023

<p>Les demandes suivantes ont été faites auprès de la mairie pour le budget 2023 :</p>	<p>Commentaires éventuels des parents d'élèves Réponses de la mairie</p>
---	---

Achat mobilier / matériel

<p>CM1 Julie OUDART chez savoir +, Chaise dactylo bureautique contact permanent ERGO LIGN tissu noir dossier 50 cm: réf 573178 195,30€ TTC</p>	<p>Demande acceptée lors de la commission scolaire du 07 novembre 2022</p>
<p>CE2 Laurent BENE visualiseur estimé par le service informatique</p>	<p>Demande acceptée lors de la commission scolaire du 07 novembre 2022</p>

Projets / sorties scolaires

<p>classe voile CM2 Reconduite du budget car supplémentaire</p>	<p>Demande acceptée lors de la commission scolaire du 07 novembre 2022</p>
--	--

Travaux

<p>CM1-CM2 déplacer le tableau de commande du VPI à faire par les services de la mairie</p>	<p>Demande acceptée lors de la commission scolaire du 07 novembre 2022</p>
<p>CM1-CM2 - salle des maîtres installation de bornes wifi à faire par les services de la mairie</p>	<p>Bornes installées le 04/10/2022</p>
<p>plateau sportif réparation / rénovation / changement du grillage (endroits dangereux) à faire par les services de la mairie</p>	<p>Demande étudiée en réunion technique pour définir les travaux et demander des devis en conséquence.</p>

13. Les activités périscolaires

La garderie

Globalement, les parents nous font part de la satisfaction de leur enfant dans les temps périscolaires à 16H30.

Quelques parents relatent des punitions collectives parfois rapides, régulières et «sans appel» pendant la pause déjeuner, qui devrait être un moment de détente. Serait-il possible de justifier et expliquer les punitions afin que ce soit mieux vécu et qu'ils puissent ensuite en discuter avec leurs enfants ?

La cantine

Le nouveau fonctionnement de la cantine avec notamment le fait de pouvoir se servir dans les plats et la mise en place d'un «chef de table» semble apprécié. Les quantités sont mieux gérées.

Réponses :

Les enfants inscrits à l'étude sont sous la responsabilité d'enseignants volontaires et d'agents municipaux. Ce service ne garantit pas que les élèves aient accompli l'intégralité de leurs devoirs, il appartient aux familles de le vérifier

Certaines personnes du personnel d'animation manquent encore de formation et d'outils pédagogique quant à la mise en place de moyens pour garder un volume sonore respectable lors du temps de cantine.

Carole intervient en dernier recours et sur une globalité les enfants ne respectent pas les temps de silence pour se calmer avant la rentrée en classe ou avant d'aller jouer. Ce temps est demandé pendant le nettoyage des tables qui représentent en moyenne 5 à 8 min de retour au calme. Au vu du nombre important d'inscription le midi il est difficile de mobiliser un animateur pour surveiller des enfants qui ne respectent pas les règles sur le temps de collectivité.

Nous sommes en train de mettre en place une nouvelle action sur ce temps, qui est un temps de relaxation

Pour information, le 2^{ème} conseil d'école est fixé au **mardi 07 mars 2022** de 18h00 à 20h00.

À Montbonnot, le 18 octobre 2022

Copie transmise à :

Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale

Madame l'Adjointe aux affaires scolaires de la mairie de Montbonnot

Mesdames et Messieurs les représentants élus des parents d'élèves

Mesdames et Messieurs les membres de l'équipe enseignante.